

Fiche de candidature :

Entrée en classe Section Sportive Scolaire Handball 4^{ème}- 3^{ème}

*A remettre sous enveloppe nominative au secrétariat du collège ou par mail
au plus tard pour le vendredi 29 avril 2022*

Les **tests de sélection** auront lieu le **mercredi 18 mai** au complexe A Gauvrit de Sainte Pazanne (salle bleue). Accueil des parents et joueurs/joueuses à 13h30, présentation de la SSS et de ses exigences, tests de 14h00 à 16h00 puis bilan.

| A remplir par le candidat | Photo du candidat |
|---|-------------------|
| NOM : | |
| Prénom : | |
| Date de naissance : | |
| Etablissement(s) scolaire(s) (année 2020 -2022) : | |
| | |
| Adresse : | |
| Code postal : | |
| Ville : | |
| Téléphone : | |
| Email : | |
| Langue vivante 1 : | |
| Langue vivante 2 : | |

Informations sur le fonctionnement de la SSS handball en 4^{ème} 3^{ème} :

L'intégration du jeune en classe SSS se fait après la réussite des tests de sélection (capacités athlétiques et savoir-faire techniques et tactiques du joueur / de la joueuse) et l'étude du dossier scolaire de l'enfant (résultats/compétences et appréciations). Le dossier scolaire et le projet sportif du jeune sont étudiés afin d'évaluer la capacité de celui-ci à concilier ce projet sportif et la réussite de sa scolarité au collège. Il est fortement recommandé que le jeune soit licencié dans un club de Handball, ait pratiqué l'option Handball en 6^{ème} et 5^{ème} avec motivation et/ou ait participé au projet sportif de l'Association Sportive du collège (championnat sports-co ou autres). La candidature vaut pour les années de 4^{ème} et 3^{ème}.

Pour information, l'option SSS Handball en 4^{ème} 3^{ème} implique deux entraînements de deux heures dans l'emploi du temps scolaire de l'élève (soit presque 3 heures de pratique effective). Ces entraînements sont réalisés en dehors des journées où le jeune a ses cours d'EPS, cela afin de répartir la charge sportive. L'emploi du temps des élèves en classe Section Sportive est aménagé pour tenir dans l'amplitude horaire du collège. S'ajoutent les sollicitations pour la préparation et la réalisation du championnat scolaire liées aux activités de l'Association Sportive (environ 4 à 9 sollicitations par an, le mercredi après-midi). L'enfant est donc obligatoirement licencié dans l'Association Sportive du collège et joueur/joueuse dans l'équipe de handball, représentant le collège dans le championnat scolaire. Un stage d'arbitrage complète également la formation du joueur.

En cas de difficultés scolaires rencontrées par le jeune durant l'année, des aménagements (nombre d'entraînement par semaine) pourront être proposés par l'équipe éducative et le coordinateur de la SSS.

Avis du professeur principal sur :

Les résultats scolaires :

.....
.....
.....

Les motivations scolaires :

.....

Comportement général de l'élève :

.....
.....
.....

Avis du professeur d'EPS (Résultats, motivations sportives, aptitudes physiques, capacités à travailler en groupe, implication en AS)

.....
.....
.....
.....

Lettre de motivation du jeune : Quelle (s) activité (s) sportive (s) réalises-tu en dehors de l'école ? Dans quel club ? As-tu choisi l'option Handball en 6^{ème} 5^{ème} ? As-tu fait de l'AS avec le collège ? Si oui quelle(s) activité(s) ? Pourquoi veux-tu choisir l'option SSS handball ? Qu'est-ce que cela va t'apporter ?